

**Service des Soins de Santé****Correspondant:** Direction RDQ, équipe hôpitaux**Tél:** 02/739.73.94**E-mail:** hospita@riziv-inami.fgov.be**Nos références:** Circ-hop-2024/21**Bruxelles, le****Hospitalisation à domicile : tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Conformément à la décision de la commission de convention hôpitaux-organismes assureurs du 11 décembre 2024 et en application de l'article 4, § 12, de la convention nationale entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs, les tarifs de l'hospitalisation à domicile seront indexés de 3,34 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

<b>Pseudocode</b>	<b>Libellé</b>	<b>Tarif à partir du 1/1/2025</b>
795211	Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : forfait pour l'hôpital	€ 215,69
107170	Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : honoraires forfaitaires pour le médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	€ 94,81
107192	Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les (cabinets des) médecins généralistes détenteurs du DMG à facturer en tiers-payant	€ 47,29
418574	Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les praticiens de l'art infirmier à domicile à facturer en tiers-payant	€ 35,55
795255	Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : antibiothérapie	€ 8,59
795270	Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – monothérapie	€ 35,55
795292	Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – plurithérapie	€ 53,33
596750	Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile antibiothérapie à facturer en tiers-payant	€ 8,38

596772	Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile traitement oncologique à facturer en tiers-payant	€ 71,53
107214	Honoraires forfaitaires pour appel à l'expertise du (cabinet du) médecin généraliste détenteur du DMG par un médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	€ 47,29
795351	Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier depuis l'hôpital, à facturer par l'hôpital en tiers-payant	€ 16,27
418596	Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier à domicile depuis le domicile à facturer en tiers-payant	€ 16,27
418611	Honoraire forfaitaire pour le praticien de l'art infirmier pour l'administration dans le milieu de vie du patient de médicaments anticancéreux par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique à facturer en tiers-payant	€ 8,27
795373	Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile pour antibiothérapie à facturer en tiers-payant	€ 11,85
795395	Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile : pour oncologie à facturer en tiers-payant	€ 19,26

Veillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE  
Directeur général des Soins de santé